



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
13/02/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 20
- procurations : 4
- Suppléants : 2
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 26

Date de la convocation : 30/01/2019

Conseil syndical : 13/02/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
19/02/2019

Affichage syndical le : 19/02/2019

Étaient présents : Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MAZOYER, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Gérard KECK, Bernard COQUET, Jean-Michel CARON, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

Absents représenté(s) :	Par :
Claire BELLE	Michel BALAIS
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Bernard BOURBONNAIS	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Eric MAZOYER

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Marc GRIVEL, Claire BELLE, Denis VERKIN, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Olivier PERROT. Jean-Claude GRANGE et Isabelle CEYRON, arrivés en cours de séance n'ont pas pris part aux votes.

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS.

Le **mercredi 13 février 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 30/01/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération conseil syndical n° 2019-02-04

ACQUISITION FONCIERE SUR LA COMMUNE DE SAINT CYR AU MONT D'OR PARCELLE AD 225

RAPPORTEUR : MAX VINCENT – PRESIDENT

Dans le cadre de la veille foncière, et suite à une intervention de la SAFER par préemption simple pour le compte du SMPMO, il est proposé au SMPMO d'acquérir la parcelle AD 225 d'une surface totale de 22 a 40 ca

Au regard des enjeux agricoles et du projet de réintroduction d'une activité agricole sur ce secteur, il a été proposé par la SAFER, les évaluations suivantes :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
AD225	225	22a 40 ca	Prairie	0.53	1200

Le montant de la vente s'élève à 1200 € auquel s'ajoutent les frais SAFER qui s'élèveront au regard des tarifs définis dans la convention SAFER-SMPMO à 1486 euros HT (1000 euros pour l'acte de préemption et 486 euros de frais de notaire SAFER).

Montant total 2 686 euros hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité l'acquisition foncière de la parcelle AD 225 sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

Max Vincent,
Président

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 13/02/2019*

